

APPEL DE CANDIDATURES

Membre du Conseil de la culture



« Membre de la communauté culturelle — Histoire et patrimoine »

Siège au Conseil de la culture
MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY

La MRC de Beauharnois-Salaberry souhaite recruter une personne impliquée dans le milieu historique ou patrimonial afin de siéger à son Conseil de la culture.

Description du mandat

Le Conseil de la culture a pour mission de dynamiser le développement culturel sur l'ensemble du territoire de la MRC, en soutenant la réalisation de projets accessibles, diversifiés et en adéquation avec les besoins et les aspirations de la communauté culturelle régionale. Il a, de façon générale, un rôle de recommandation et d'orientation auprès du Conseil des maires. Le Conseil de la culture doit exercer ses responsabilités en conformité avec la Politique culturelle de la MRC de Beauharnois-Salaberry et le plan d'action associé.

Le Conseil de la culture est composé de treize (13) sièges pourvus par des parties prenantes de la culture et joue un rôle de recommandation auprès du Conseil des maires.

Les mandats des membres du Conseil de la culture sont d'une durée de deux (2) ans et ne sont pas rémunérés. Quatre (4) rencontres officielles ont lieu au cours de l'année. Pour 2026, ces dates sont le 9 février, le 11 mai, le 14 septembre ainsi que le 30 novembre.

Au sein du Conseil de la culture, les membres ont les responsabilités suivantes :

- a) Orienter le positionnement de la MRC en matière d'art et de patrimoine en regard des intérêts du milieu culturel régional ;
- b) Assurer la mise en œuvre de la Politique culturelle et de son plan d'action ;
- c) Participer à l'élaboration des Ententes de développement culturel (EDC) négociées avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) ;

- d) Émettre des recommandations au Conseil des maires en ce qui a trait aux programmes de subvention et autres opportunités de financement ;
- e) Représenter le Conseil de la culture lors d'événements organisés en son nom ;
- f) Prendre part aux comités de travail.

Avantages

- Jouer un rôle décisionnel significatif dans le paysage culturel de la région
- Assurer une représentativité artistique au sein du Conseil de la culture
- Contribuer aux initiatives de maillages artistiques, au développement culturel et à l'idéation de projets variés

Critères d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat ou la candidate doit remplir les conditions suivantes :

- **Résidence et/ou lieu de travail :** Être résident ou résidente, ou œuvrer professionnellement au sein de l'une des municipalités qui composent le territoire de la MRC de Beauharnois-Salaberry (Beauharnois, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Saint-Louis-de-Gonzague, Sainte-Martine, Saint-Stanislas-de-Kostka, Saint-Urbain-Premier et Salaberry-de-Valleyfield).
- **Expertise et contribution culturelle :** Posséder une expertise reconnue dans un domaine lié à l'histoire ou au patrimoine et contribuer activement à la vitalité culturelle régionale par le biais d'activités ou de projets dans ce domaine.

Pour soumettre sa candidature

Envoyez votre candidature, incluant les documents ci-bas, par courriel, à l'adresse suivante : culture@mrcbhs.ca

- Un court texte (un paragraphe) expliquant votre engagement dans le milieu culturel de la MRC, et plus particulièrement dans le milieu de l'histoire ou du patrimoine
- Un curriculum vitae

Date limite pour soumettre votre candidature : Mercredi 7 janvier 2026 à midi

Les candidatures seront analysées lors de la rencontre du conseil de la culture du 12 janvier 2026.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter la [politique culturelle de la MRC](#) ou soumettre vos questions à Tania Perlini, coordonnatrice au développement culturel de la MRC, par courriel ou téléphone : t.perlini@mrcbhs.ca 514 601-4558